

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU BASSIN AUTERIVAIN  
HAUTE-GARONNE**

Nombre de membres			
dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	40	44

**N° 132/2018**

**OBJET : Proposition aux élèves des écoles de musique associatives du territoire d'intégrer les pratiques collectives de l'EMILA**

**L'an deux mille dix-huit et le 05 juin à 20h30,**

**Le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, dûment convoqué en date du 29 mai 2018, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.**

**ETAIENT PRESENTS :**

Mesdames Cathy HOAREAU, Danielle TENSA, Monique DUPRAT, Joséphine ZAMPESE, Annick MELINAT, Pierrette HENDRICK, Monique COURBIERES, Marie-Christine ARAZILS, Céline GABRIEL, Hélène JOACHIM, Nathalie LAVAIL MAZZOLO, Catherine MONIER, Sabine PARACHE.

Messieurs René PACHER, René AZEMA, Joël MASSACRIER, Pascal TATIBOUET, Gilles COMBES, Philippe FOURMENTIN, Pascal BAYONI, Dominique BLANCHOT, Jean CHENIN, Jean-Louis REMY, Patrick LACAMPAGNE, Régis GRANGE, Michel ZDAN, Franck MUNIGLIA, Guy VESELY, Jean-Claude ROUANE, Floréal MUNOZ, Joël CAZAJUS, Serge DEMANGE, Bernard TISSEIRE, Pierre-Yves CAILLAT, Wilfrid PASQUET, Serge BAURENS, Claude DIDIER, Jean-Claude BLANC, Denis BEZIAT, Michel COURTIADÉ.

**ABSENTS AVEC PROCURATION :** Mme Nadine BARRE donne procuration à Mr Philippe FOURMENTIN, Mr Jean DELCASSE donne procuration à Mme Marie-Christine ARAZILS, Mr Serge DEJEAN donne procuration à Mr Jean-Claude ROUANE, Mme Nadia ESTANG donne procuration à Mme Sabine PARACHE.

**ABSENTS EXCUSES :** Messieurs Serge MARQUIER, Monsieur Sébastien VINCINI, René MARCHAND.

**ABSENTS NON EXCUSES :** Monsieur Patrick CASTRO.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**Monsieur Joël MASSACRIER a été nommé secrétaire de séance.**

Dans le cadre de sa mission de diffusion d'une offre culturelle sur le territoire de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, l'Ecole de Musique Intercommunale souhaite faire bénéficier les élèves des écoles de musique associatives du territoire de pratiques collectives mises en place à l'EMILA.

Cette participation serait un plus pour les élèves qui pourraient mettre en pratique dans une formation collective leurs apprentissages au sein de leur association.

Pour ce faire, Monsieur le Président propose la gratuité des cours de pratique collective à ces élèves. Seuls les frais d'inscription et de reprographie seront dus. Ils devront, en outre, fournir un justificatif d'adhésion dans une des écoles de musique associatives du territoire de la CCBA.

Ces élèves pourront intégrer le cursus dès la rentrée 2018 avec l'aval de l'équipe pédagogique. A charge pour les associations de diffuser cette offre à leurs élèves.

Considérant l'exposé ci-dessus, le conseil communautaire, à l'unanimité:

**ACCEPTE** la proposition de cours gratuits lors de pratique collective aux élèves des écoles de musiques associatives du territoire selon les conditions citées ci-dessus

**ACTE** que les frais seront ceux de l'inscription et de la reprographie

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,  
Serge BAURENS